

Délibération

n°35-2025

11 juin 2025

MISSIONS FACULTATIVES - Convention avec l'INFIPP dans le cadre du stage de formation aux « premiers secours en santé mentale » au bénéfice des policiers municipaux.

Séance du : 11 juin 2025

Date de la convocation : 28 mai 2025

Président de séance : François DUNAND

Secrétaire de séance : Dominique CHAPUIS

Nombre de membres titulaires en exercice : 28

Etaient présents (titulaires et suppléants) : 15

▪ Collège des affiliés : 14

Danièle BEAUX-SPEYSER, Georges CAGNIN, Dominique CHAPUIS, Jean François CLARAZ, François DUNAND, Nathalie FONTAINE, Christian GARIOUD, Yannick LOGEROT, Fabrice PANNEKOUCKE, Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ, Gérard RUFFIER-MONET, Béatrice SANTAIS, Jean-Maurice VENTURINI,

▪ Collège spécifique : 1

Michel CAMOZ

Etaient représentés : 11

▪ Collège des affiliés : 7

Robert AGUETTAZ (pouvoir à Danièle BEAUX-SPEYSER)
Yannick AMET (pouvoir à François DUNAND)
Chantal GIORDA (pouvoir à Béatrice SANTAIS)
Colette PIGNIER (pouvoir à Christian RAUCAZ)
Sylvie SELLERI (pouvoir à Jean François CLARAZ)
Lucien SPIGARELLI (pouvoir à Dominique CHAPUIS)
Jean-Michel VORGER (pouvoir à Fabrice PANNEKOUCKE)

▪ Collège spécifique : 4

Michelle BRAUER (pouvoir à Jean-Maurice VENTURINI)
Christelle FAVETTA-SIEYES (pouvoir à Georges CAGNIN)
Alexandre GENNARO (pouvoir à Nathalie FONTAINE)
Christian GRANGE (pouvoir à Jean-Claude RAFFIN)

Etaient présents ou représentés : 26

Nombre de votants : 26

Étaient absents : 2

▪ Collège des affiliés : 1

Pascale OUSTRY

▪ Collège des non affiliés : 1

Thibaut GUIGUE

Ont assisté à cette séance :

Eric CHAUMARD Directeur général

Virginie GELOTTIER Chargée d'appui aux collectivités

1/3

DELIBERATION N° 35-2025

MISSIONS FACULTATIVES – Convention avec l'INFIPP dans le cadre du stage de formation aux « premiers secours en santé mentale » au bénéfice des policiers municipaux.

Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre du plan de prévention et de lutte contre l'absentéisme adopté par délibération du conseil d'administration du 13 février 2024, diverses actions sont menées par le Cdg73 et ses partenaires.

Ainsi, la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) a proposé au Cdg73 un partenariat, à titre expérimental, relatif à l'organisation d'une formation aux « premiers secours en santé mentale » au bénéfice des policiers municipaux, d'une durée de deux jours dispensée par l'Institut national de formation et d'application en psychologie et psychopathologie (INFIPP). Une troisième journée a été ajoutée pour introduire la question de la santé mentale et des risques psychosociaux animée par un intervenant de la MNT, le médecin chef du service de médecine préventive et la psychologue du travail du Cdg73.

En effet, en raison de la nature même de leurs missions, ces personnels sont fréquemment confrontés à des situations difficiles. Ils sont exposés à des risques professionnels particuliers tels que les horaires de nuit, les violences externes et internes, les usagers sous substances psychoactives, les troubles anxieux, etc...qui justifient pleinement un accompagnement spécifique.

C'est pourquoi, il est apparu opportun de mettre en œuvre cette action dont l'objectif est de leur permettre notamment d'acquérir les compétences nécessaires pour intervenir de manière préventive et adaptée face aux situations de crise en lien avec des personnes en proie à un trouble de santé mentale émergent, une aggravation de leurs symptômes ou dans une phase de crise. Cette action concourt également à permettre de réduire les risques liés au stress, à l'épuisement professionnel et aux tensions sur le terrain auxquels ces agents sont confrontés.

Ainsi, les employeurs territoriaux affiliés au Cdg73 employant des policiers municipaux ont été invités, par courrier postal du 20 février 2025, à inciter les personnels précités à suivre un premier cycle de formation les 19, 25 et 26 juin 2025, intégralement financé par la MNT. La totalité des 16 places disponibles pour suivre cette formation a été pourvue, étant précisé que l'inscription à cette première session de formation a été ouverte aux policiers municipaux de la Ville de Chambéry, suite à la demande de cette collectivité.

Une seconde session de formation est prévue les 21, 30 et 31 octobre 2025. Dans ce cadre, le coût de la première journée relative à l'introduction à la santé mentale et aux risques psychosociaux sera prise en charge par la MNT. Il est proposé que le Cdg73 finance le coût des deux autres journées de formation aux « premiers secours en santé mentale » dispensées par l'INFIPP.

Dès lors, il convient de passer une convention avec l'INFIPP pour un coût total de 3 160,00 € (exonérés de TVA).

Monsieur le Président propose au conseil d'administration de l'autoriser à signer cette convention avec l'INFIPP.

En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

VU le code général de la fonction publique,

VU la délibération n°13-2024 du 13 février 2024 relative au plan de prévention et de contre l'absentéisme (2024-2026),

VU la convention bilatérale formation professionnelle continue proposée par l'INFIPP,

AUTORISE le Président à signer ladite convention pour un montant total de 3 160,00 € (exonérés de TVA),

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2025.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



Fait à Porte-de-Savoie,
Le 11 juin 2025
Le Président,

François DUNAND